

Du dix sept JUILLET an mil huit cent cinquante-deux, à sept heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Jacques Victor Baume département
 âgé de vingt deux ans, né à la Croix d'Alger
 du quatre lo quatre du mois de mars mil
 huit cent vingt profession de cultivateur domicilié
 à la Gacé département du Var fils légitime de Léon
 Marie Manuel Baume aussi profession de cultivateur domicilié
 à la Gacé département du Var et de Magdelaine
Clair-Dominique ses parents et consentant d'une part.

Et de Marie Magdelaine Victoire Barthélemy (Journalière) département du Var
 âgée de vingt un ans, née à Castillet département du Var
 le vingt un du mois de décembre mil huit cent vingt domiciliée
 à la Gacé département du Var fille légitime de
Clair-Dominique Barthélemy profession de cultivateur
 domicilié à la Gacé département du Var, en présent et consentant
 et de Jean-François-Benoît Victor son père Dominique de la Gacé département du Var
 son père et consentant d'autre part.

Les actes préliminaires sont à la publication de mariage publiés par-moi dans l'expression du formulaire d'usage de cette Mairie, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Lequel a été de naissance au quel est, au de leur mère de la dite partie agissant en vertu de la loi.

Et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1^{er} du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civil, modifié par la loi des 17 juin, 2 et 10 juillet 1850, les futurs époux, ainsi que les père et mère du dit futur époux et le père de la dite future épouse.

ont déclaré qu'il n'a été fait aucun contrat de mariage, à la date du du mois de mil huit cent cinquante département de

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, Van Marie magdelaine Victoire Barthélemy et Jacques Victor Baume.

En présence de son père, Jean-François-Benoît Victor, domicilié à la Gacé département du Var, âgé de cinquante neuf ans, profession de cultivateur, son père, ni allié des époux.

De son père, Jean-François-Benoît Victor, domicilié à la Gacé département du Var, âgé de cinquante neuf ans, profession de cultivateur, son père, ni allié des époux.

De son père, Jean-François-Benoît Victor, domicilié à la Gacé département du Var, âgé de cinquante neuf ans, profession de cultivateur, son père, ni allié des époux.

Et de son père, Jean-François-Benoît Victor, domicilié à la Gacé département du Var, âgé de cinquante neuf ans, profession de cultivateur, son père, ni allié des époux.

Après quoi, moi Pierre Baillard, Maire de la Commune de la Gacé, faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que les dites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison communale, et qui a été signé avec moi, par les quatre personnes et le père de l'épouse, de concert, de concert, ainsi que le père et mère de l'époux, ont été et ont été de suite en vertu de la loi.

Marie Victor Baume
 Garnier
 Baume
 Garnier
 Baume